



santé
famille
retraite
services

MSA des Portes de Bretagne

IMPRIME POUR LE VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS
DUES SUR LES INDEMNITES SERVIES AUX ADMINISTRATEURS DES ORGANISMES
AGRICILES

Cet imprimé doit être renvoyé
obligatoirement à la MSA par
l'organisme débiteur de l'indemnité
servie pour l'exercice de la fonction
d'administrateur (même en
l'absence de paiement de
l'indemnité au cours de la période
considérée).

MSA Portes de Bretagne

35027 RENNES CEDEX 9

N° Siren / Siret :

Raison Sociale :

Ville :

	Trimestre Concerné	Date limite de versement
<input type="checkbox"/>	1er trimestre	15-avr
<input type="checkbox"/>	2ème trimestre	15-juil
<input type="checkbox"/>	3 ème trimestre	15-oct
<input type="checkbox"/>	4 ème trimestre	15-janv

Cocher impérativement la case correspondante

Assiette nette (1)	CSG(2)		CRDS(2)		Montant total
	Taux	Montant(1)			
	9,20%		0,50%		
Assiette nette (1)	Forfait social				
	Taux	Montant (1)			
	10%				
	16%				
	20%				

(1) Arrondir à l'euro le plus proche

(2) Abattement pour frais professionnels de 1,75 %

Nombre d'administrateurs concernés	
------------------------------------	--

Réglé par virement le	
-----------------------	--

Réservé à la MSA

Règlement effectué le :

Certifié exact le :

Signature :

Nom du signataire :